Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention pour la petite enfance

Le département de la santé et de l'action sociale et celui de la formation et de la jeunesse ont élaboré conjointement un programme de promotion de la santé et de prévention en faveur des familles avec enfants en bas âge. Ce Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-6 ans)-parents vise à garantir à l'ensemble des familles l'accès à des prestations et services de base prioritaires subventionnés par l'Etat, ainsi que par les communes via la facture sociale.

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) ont conjointement mené une série de travaux qui ont abouti à l'élaboration du premier programme interdépartemental de promotion de la santé et de prévention en faveur des familles avec enfants en bas âge. Le Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-6 ans)-parents vise à garantir à l'ensemble des familles l'accès à un panier de prestations et de services de base prioritaires subventionnés par l'Etat, et dont certaines activités sont également cofinancées par les communes via la facture sociale.

La petite enfance est un moment privilégié pour une politique de prévention. En effet, cette période est importante tant pour le développement physique et psychoaffectif que pour la construction de la personnalité, ainsi que pour les facultés d'apprentissage et de socialisation. La prévention précoce passe par le soutien à la parentalité et par la construction du lien social. Elle contribue à diminuer les facteurs de risque pour la santé et de mise en danger des enfants.

L'élaboration de ce programme cantonal répond à la volonté de conduire et de développer, de manière coordonnée, des mesures associant les acteurs sanitaires et sociaux. Cette démarche, menée dans le respect des missions et des attributions respectives des services de la santé publique (SSP) et de la protection de la jeunesse (SPJ), conduit à retenir un certain nombre de prestations prioritaires inscrites dans le continuum grossesse - naissance - petite enfance.

Les prestations mises à disposition de toutes les familles avec enfants en bas âge sont :

- Conseil en périnatalité ; Visites et consultations infirmières pour nourrissons et enfants ; Lieux d'accueil enfants-parents ; Information: accès des familles et des professionnels aux ressources ; Information aux parents sur le développement de leur enfant ; Information sur la prévention des accidents d'enfants.

La mise en oeuvre du programme permettra d'accroître la cohérence et l'efficacité du système tout en assurant une plus grande équité dans l'offre des prestations par une meilleure répartition territoriale et un accès facilité pour l'ensemble des familles. Elle contribuera également de manière concrète à améliorer la vie quotidienne des jeunes enfants et de leurs parents grâce à la poursuite des collaborations déjà existantes entre l'Etat et les autres acteurs oeuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 juin 2006

DFJ, Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, tél. 021 316 30 01 DSAS, Pierre-Yves Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale, tél. 021 316 50 04